

Prestation de Serment du Greffier
de la Cour pénale internationale

3 juillet 2003

Déclaration de Philippe Kirsch
Président de la Cour pénale internationale

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ici pour assister à la prestation de serment de M. Bruno Cathala en tant que Greffier de la Cour pénale internationale. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Eurojust de nous prêter ses locaux pour cet événement. Cela témoigne des excellentes relations qui se sont établies entre nos deux organisations, dont l'objectif commun est le développement du droit pénal international.

Aujourd'hui, la dernière étape de la formation de la Cour sera donc franchie. En quatre mois, les trois organes de la Cour ont été nommés et ont prêté serment : les Juges le 11 mars, le Procureur, Luis Moreno Ocampo le 16 juin et aujourd'hui, le Greffier, Bruno Cathala. La Cour est désormais prête à relever les défis qui se présenteront à elle.

Le 24 juin 2003, les Juges de la Cour pénale internationale ont élu, à la majorité absolue et dès le premier tour, M. Bruno Cathala en qualité de greffier de la Cour pénale internationale. Conformément à l'article 43, paragraphe 5, du Statut de Rome, il exercera cette fonction pendant 5 ans. Grâce à son expérience acquise au T.P.I.Y., confortée par son excellent travail en tant que Directeur des Services Communs de la Cour, M. Cathala a toutes les compétences requises pour occuper le poste de Greffier de la Cour pénale internationale.

Durant ces derniers mois, j'ai eu l'occasion de travailler avec M. Cathala et d'établir avec lui une relation de confiance et de respect mutuel. Je suis donc convaincu que la collaboration entre la Présidence, le Greffe et le Procureur s'effectuera dans les meilleures conditions favorisant une action commune et concertée des trois piliers de la Cour.

Le Greffe est un organe clé de la Cour. S'il est en charge des aspects non judiciaires de l'administration et du service de la Cour, il aura un rôle déterminant pour la participation des victimes aux procès et pour l'organisation de la défense ainsi que pour l'établissement d'une coopération effective avec les Etats. La mission du greffier est donc complexe puisqu'elle relève tant du domaine administratif que du domaine judiciaire et politique. Je suis convaincu que M. Cathala relèvera ce défi avec panache et succès.

Aujourd'hui, je puis vous assurer, M. Cathala, de tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de vos fonctions si importantes. Je me réjouis de poursuivre notre chemin avec vous et de partager cette responsabilité commune qui est de rendre la Cour apte à accomplir efficacement sa mission judiciaire.

Notre tâche immédiate consiste à préparer et anticiper la charge de travail qui surgira dès que la Cour sera saisie de sa première affaire. Les Juges s'y attèlent consciencieusement, en collaboration avec le Bureau du Procureur et le Greffe afin d'avoir une approche globale et coordonnée. Je suis confiant que ces échanges renforceront la crédibilité, la transparence et l'efficacité de la Cour pénale internationale.

Je laisse, à présent, la parole au Vice-président de l'Assemblée des Etats Parties.